

Agenda (provisoire) Local Quito sur la Migration et le Développement (2015)

Nous, rassemblés à Quito pour le Second Forum des Maires sur la Mobilité, la Migration et le Développement, souhaitons souligner le rôle important des villes dans leur façon d'aborder les questions pratiques liées à la migration et de contribuer à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le Développement Durable au bénéfice des migrants et de leurs familles, pour promouvoir la croissance inclusive et durable et l'emploi, et pour les citoyens en général afin de n'abandonner personne.

Renforçant les principes énoncés dans la Déclaration de Barcelone (2014), une compréhension plus visible et explicite du rôle joué par les administrations locales dans la mise en place du nouvel Agenda 2030 pour le Développement Durable peut mener à une meilleure inclusion et cohérence politique dans les processus de prise de décisions en termes de migration aux niveaux national, régional et mondial. En outre, le partage de bonnes pratiques entre les villes peut aider à améliorer la façon dont les villes répondent à une citoyenneté urbaine plus diverse.

Champs d'action

Action 1 : Rendre les villes inclusives

La communauté internationale a mis l'accent sur la nécessité de promouvoir des sociétés inclusives (ODD 11, 16), tenant compte de l'égalité des genres et de la mise en capacité des femmes et des filles (ODD 5). Elle appelle à l'éradication de la pauvreté extrême pour tous les peuples et partout, à garantir que toutes les femmes et tous les hommes, en particuliers les plus pauvres et vulnérables, puissent jouir de droits égaux et de ressources économiques ainsi que de services de base (ODD 1), ainsi que pour la mise en place de services et mesures de protection sociale appropriés à l'échelle nationale et pour tous.

Les politiques publiques des villes doivent être non discriminatoires, stimulant et promouvant l'inclusion sociale, économique et politique pour tous, sans distinction d'âge, de sexe, d'invalidité, de race, d'ethnicité, d'origine, de religion ou de statut économique ou de tout autre statut (ODD 10). Tous les migrants doivent bénéficier d'une identité juridique unique, dont l'enregistrement des naissances (ODD 16)¹

¹ Concernant les populations déplacées de force, voir « Déclaration du Brésil : un Cadre pour la Coopération et la Solidarité Régionale pour un Renforcement de la Protection Internationale des Réfugiés, et Population Déplacées et Apatrides en Amérique Latine et Caraïbes », Brasilia, 3 décembre 2014 <http://www.refworld.org/pdfid/5487065b4.pdf>

Etant donné que les devoirs des résidents sont en constante évolution, la planification urbaine et les politiques doivent sans cesse prendre en considération l'accès à : une alimentation saine, nutritive et suffisante toute l'année (ODD 2) ; l'eau potable et à un coût abordable (ODD 6) ; un logement adéquat et approprié (ODD 11) ; des établissements scolaires viables (ODD 4)² ; des opportunités d'emploi³ ; et des soins de santé (ODD 3).

Les politiques publiques, systèmes et programmes élaborés par les villes en vue de protéger les droits des enfants conformément à la Convention des Droits de l'Enfant négligent souvent les enfants affectés par la migration. Garantir que les politiques de l'enfance intègrent une dimension liée aux besoins des enfants de migrants, et aux enfants « abandonnés » par la migration de membres de leur famille, peut réduire les inégalités entre ces enfants et les autres (ODD 10).

L'accès des migrants au processus politique est un élément important. L'ODD 16 garantit une prise de décision adaptée, inclusive, participative et représentative à tous les niveaux, et plaide pour des institutions inclusives à tous les niveaux.

Action 2 : Assurer la sécurité des villes

Les considérations de sécurité des migrants vont du décès pendant le trajet, les menaces de racismes et de xénophobies, à une plus grande vulnérabilité à l'exploitation sur le lieu de travail sous la forme de la traite des êtres humains. Tandis que la communauté internationale s'est engagée à assurer la sécurité des villes et des politiques de migration sécurisée (ODD 11 et 10 respectivement), elle exige également la réduction significative et partout dans le monde de toutes les formes de violence et des taux de mortalité qui y sont associés (ODD 16), l'élimination de toutes les formes de violence à l'encontre des femmes et des filles dans la sphère publique et privée, y compris de la traite et de l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation (ODD 5), et de mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants (ODD 16).

L'ODD 8 appelle à la défense des droits des travailleurs, à la promotion de la sécurité sur le lieu de travail et à assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire

Action 3 : Favoriser des villes résilientes et durables

Les villes sont confrontées aux défis d'un déplacement accru pour cause de conflit, de catastrophes naturelles, et de changement environnemental. Répondre aux besoins des personnes déplacées de force est un des défis majeurs de demain. L'ODD 11 appelle à réduire le nombre de personnes touchées par les catastrophes, avec un accent mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable⁴.

² Ibid

³ Ibid

⁴ (La définition de "personnes vulnérables" du para. 23 inclut les réfugiés, les déplacés et les migrants)

"Transforming our World: the 2030 Agenda for Sustainable Development".

<https://sustainabledevelopment.un.org/post2015/transformingourworld>

La planification urbaine doit aussi inclure une planification de réduction des risques de désastre, ainsi que des stratégies d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. L'ODD 11 appelle également à promouvoir des mécanismes pour renforcer les capacités de planification et de gestion effectives en lien avec le changement climatique, en mettant l'accent sur les femmes, les jeunes et les communautés locales et marginalisées.

La résilience est aussi cruciale dans la gestion de la rapide croissance urbaine en générale, qu'elle soit due à l'arrivée de différentes sortes de migrants dans les villes ou à la croissance inhérente de la population urbaine. Il est donc nécessaire de construire la résistance des pauvres et des personnes en situation vulnérable et de réduire leur exposition et leur vulnérabilité aux événements extrêmes dus au climat et à d'autres chocs ou désastres d'ordre économique, social et environnemental (ODD 11).

Action 4 : Garantir l'accès à la santé pour tous

La prévention et les traitements doivent être facilement accessibles, tenir compte des spécificités culturelles et disponibles dans la langue des migrants. L'ODD 3 appelle à permettre à tous de vivre en bonne santé et à promouvoir le bien-être de tous à tout âge.

Des services de soin de qualité et abordables doivent être mis à la disposition des migrants quel que soit leur statut. L'ODD 3 appelle également à donner accès à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable pour tous types de soins dans les villes (santé maternelle, de la famille et des populations âgées).

Action 5 : Garantir l'accès de tous à une éducation de qualité

L'ODD 4 met l'accent sur un accès universel à une éducation de qualité menant à des résultats d'apprentissage pertinents et efficaces. Des douzaines de villes se sont engagées à garantir un accès aux services des immigrants, sans qu'ils n'aient à craindre de détenir ou non de documents relatifs à leur statut. Toutefois, de nombreux enfants de migrants et de réfugiés n'ont pas accès à l'éducation. L'ODD 4 appelle à faire en sorte que les enfants, y compris ceux en situation vulnérable, aient accès à tous les niveaux d'éducation. En outre, il fixe comme objectif de fournir à tous un cadre d'apprentissage effectif qui soit sûr, exempt de violence et inclusif tandis que ses cibles insistent sur la mise à disposition d'enseignants qualifiés.

Une telle éducation doit tenir compte des spécificités culturelles. Afin de faciliter l'intégration sociale et de contribuer à la lutte contre la xénophobie, des cours de langue basiques et adaptés aux différents âges devraient être accessibles à tous âges afin d'éliminer les barrières de la langue.

Les villes travaillent aussi avec des établissements d'enseignement supérieur publics et privés, ce qui facilite le transfert des compétences en encourageant la mobilité internationale des étudiants. L'ODD 4 appelle à augmenter le pourcentage mondial de bourses d'études offertes aux pays en développement pour financer la formation

professionnelle, les cursus informatiques, techniques et scientifiques et les études d'ingénieur.

Action 6 : Promouvoir le développement humain et la prospérité économique

La migration a contribué de façon positive au développement des villes et des grandes zones métropolitaines dans le monde. La mobilité humaine crée de la diversité, laquelle devient, en retour, un atout pour faire des villes des espaces plus riches et compétitifs et plus prospères (Déclaration de Barcelone).

Les villes jouent un rôle important dans la création d'emplois, offrant généralement plus d'opportunités et de meilleurs salaires. Les villes peuvent servir à mettre en capacité les femmes venant de sociétés traditionnelles et plus restrictives. En effet, le développement humain est contingent de l'accès à un travail décent pour tous (ODD 8).

En outre, les villes représentent un environnement favorable (physiquement, socialement, économiquement) pour maximiser l'impact de la migration sur le développement local. Cela implique souvent de promouvoir des échanges entre les communautés migrantes et diaspora, d'encourager l'entrepreneuriat, de faciliter les échanges culturels, d'établir des partenariats avec les associations de migrants, etc. Les administrations des villes agissent comme intermédiaires entre la diaspora et l'industrie. L'ODD 9 portant sur l'infrastructure, l'industrialisation et l'innovation invite les Etats à promouvoir le développement d'une infrastructure durable et résiliente dans les pays en développement. Dans la mesure où la diaspora joue et continuera à jouer un rôle important dans ce processus, les administrations des villes sont « le » partenaire clé pour favoriser les résultats du développement dans les communautés d'origine. Cela s'explique parce que les villes favorisent une base pour la productivité de migrants et le développement des compétences, ce qui peut aussi s'appliquer à d'autres villes et régions. Elles le font souvent par le biais de collaborations avec la diaspora et le secteur privé. Les villes offrent également des opportunités d'entrepreneuriat pour les migrants et réfugiés qui bénéficient d'un soutien dans leur création et succès de la part des réseaux de la diaspora.

Enfin, les villes peuvent et parviennent à favoriser des conditions propices à la réduction des coûts supportés par les migrants (qui incluent les coûts des transferts de fonds). L'ODD appelle à faire baisser au-dessous de 3 % les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les couloirs de transfert de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 %. Les villes sont aussi des acteurs cruciaux de la promotion de l'intégration et de l'éducation financière des migrants.

Action 7 : Œuvrer pour une mise en œuvre planifiée et bien encadrée des politiques d'immigration

Les organismes responsables de la gestion des flux migratoires ont tendance à prendre des décisions sans tenir compte de leur impact au niveau local. Cela peut aboutir, parfois, à des décisions générant l'exclusion et la ségrégation au niveau local, ainsi qu'à des décideurs locaux mis en difficulté dans l'exercice de leurs responsabilités (Déclaration de Barcelone). Bien que les administrations des villes n'aient pas de contrôle sur les politiques

d'immigration, elles sont les principales forces dans leur mise en œuvre et dans l'élaboration de réponses efficaces aux défis qu'impliquent des flux conséquents de migrants et réfugiés.

Ainsi, une plus grande coordination est nécessaire à tous les niveaux de gouvernement et entre tous les secteurs. Cela inclut l'intégration de la migration comme facteur important de la planification urbaine, la planification du développement et la planification sectorielle. Les maires et représentants municipaux doivent avoir voix aux discussions sur les politiques nationales de migration. L'ODD 10 appelle à faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées. De telles politiques doivent inclure des considérations spéciales pour les enfants de migrants.

Action 8 : Promouvoir la citoyenneté globale et la valorisation de la diversité culturelle

Pour qu'elle soit fructueuse, une stratégie de gestion de l'intégration et de la diversité doit parvenir à influencer la perception du public sur la migration et les migrants, et entretenir une image positive pour le grand public de son impact potentiel sur les pays de destination et d'une migration bien gérée. La pièce maîtresse du puzzle d'une bonne planification et gestion des politiques migratoires réside dans le rapport des villes à la diversité. De nombreuses villes ont adopté des mesures et initiatives politiques telles que : le recrutement inclusif et diversifié du personnel municipal ; une communication positive orienté sur le communal (plutôt que des messages segmentés) ; une diffusion régulière et soutenue par l'organisation des célébrations, des cérémonies citoyennes ; la collaboration avec les médias locaux pour aller à l'encontre des stéréotypes, la désignation de boucs émissaires et les préjugés sur les immigrants ; l'ajout de sujets sur les cultures – traditions et contributions aux programmes scolaires ; l'encouragement de la recherche sur les autres cultures au niveau secondaire ; la mise en place de « journées culturelles » à l'école ; l'incitation à porter des tenues traditionnelles et invitation des représentants de la diaspora à s'exprimer ; l'organisation de festivals ethniques pour la communauté ; l'offre de petits cours d'initiation aux langues aux fonctionnaires des gouvernements locaux et aux citoyens afin de les familiariser aux fondamentaux de la langue parlée par les immigrants ; l'investissement dans les arts comme secteur de contribution positive où la diversité peut s'épanouir ; et la promotion de communications/institutions multilingues.

Action 10 : Délivrer une protection effective aux personnes déplacées de force, y compris les réfugiés

Le flux sans précédent de réfugiés traversant les frontières et de personnes déplacées, sans domicile au sein de leur propre pays, exige une réponse coordonnée pour faire face à cette situation. La planification et la gestion de la migration et du déplacement est cruciale dans la promotion de la ville productive, inclusive, résiliente et durable. Œuvrer pour des solutions durables implique des réformes dans l'admission des politiques et programmes pour garantir le respect des droits de l'Homme et la provision de services de base aux migrants, ainsi que de des politiques et programmes qui soient complets pour agir sur la cause fondamentale de la migration dans les pays d'origine.

Elles doivent également considérer les écarts de développement humain : et identifier des solutions de développement durable telles que l'accès au travail pour les réfugiés. Plus vite les personnes déplacées de forces sont en mesure de trouver du travail, plus vite elles peuvent contribuer en termes matériels, et d'autres manières à leur nouvel espace par l'allègement des obligations fiscales des villes d'accueil.

Enfin, étant donné les implications sur les générations futures, donner de l'espoir et des opportunités en investissant dans la jeunesse est crucial pour stimuler le développement et pour enrayer la vague migratoire. L'ODD 8 appelle à réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation d'ici 2020. Le renforcement du capital humain par la mise en capacité, l'éducation et l'emploi des jeunes aidera les pays à récolter les bénéfices démographiques pouvant permettre d'extraire les populations de situations de pauvreté et d'augmenter leur niveau de vie.

Action 11 : Construire une base de connaissance dans les villes sur l'impact de la migration

Des indicateurs pertinents à l'échelle globale, régionale et nationale seront un élément central de la mise en œuvre des ODD lequel dépendra de solides données en termes de migration. L'ODD 17 appelle à la mise à disposition d'un plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire (*ad sic*), handicap, emplacement géographique et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays. Ceci doit être réalisé d'ici 2020.

L'usage du suffrage traditionnel, de sondages et données d'enregistrement ainsi que de données en temps réel comme celles générées par téléphone portable et via les réseaux sociaux pour compléter les systèmes statistiques conventionnels et renforcer la responsabilité à tous les niveaux sera essentiel. De plus, l'obtention de perceptions émanant des plus petites unités d'analyse grâce à une cartographie SIG sera cruciale afin d'identifier les populations vulnérables, dont les migrants, pour s'assurer qu'ils ne soient pas exclus. En outre, les sondages au niveau sous-national peuvent également fournir une bonne compréhension des défis auxquels les villes sont confrontées. Enfin, la base de connaissance pourrait aussi incorporer des données de type qualitatif sur le bien-être des migrants et qui donneraient la voix aux migrants eux-mêmes, ainsi que l'élaboration de bases de données portant sur les bonnes pratiques des villes dans le monde.

Texte provisoire élaboré par C. Thouez, sous la direction de la Ville de Quito, et commentaires de la part de collègues de la Banque mondiale, ICMD, UNFPA, UNITAR, UNU, UNESCO, UNICEF, UNHCR, et OIM.

Objectifs du Développement Durable

Extrait du Préambule :

Nous considérons que l'élimination de la pauvreté constitue le plus grand défi mondial et une condition indispensable à la réalisation du développement durable. Nous sommes résolus, d'ici 2030, à éliminer la pauvreté une fois pour toutes ; à combattre les inégalités ; à protéger durablement la planète et ses ressources naturelles ; à créer les conditions nécessaires à une croissance économique soutenue qui profitera à tous et s'inscrira dans la durée et au partage de la prospérité.

Nous promettons de ne laisser personne de côté dans cette formidable quête collective. Nous souhaitons que ces objectifs et cibles se concrétisent au profit de toutes les composantes de l'économie et de la société.

Objectif 1	Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde
Objectif 2	Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable
Objectif 3	Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge
Objectif 4	Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
Objectif 5	Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
Objectif 6	Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau
Objectif 7	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
Objectif 8	Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et

durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Objectif 9 Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Objectif 10 Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

Objectif 11 Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Objectif 12 Établir des modes de consommation et de production durables

Objectif 13 Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Objectif 14 Conserve and sustainably use the oceans, seas and marine resources for sustainable development

Objectif 15 Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

Objectif 16 Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

Objectif 17 Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser